

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

HAROPA PORT | Rouen
34, Boulevard de Boisguilbert
B.P. 4075 – 76022 ROUEN Cedex 3

Courriel : AMI-PFM-RADICATEL@haropaport.com

Adresse(s) internet : www.haropaport.com

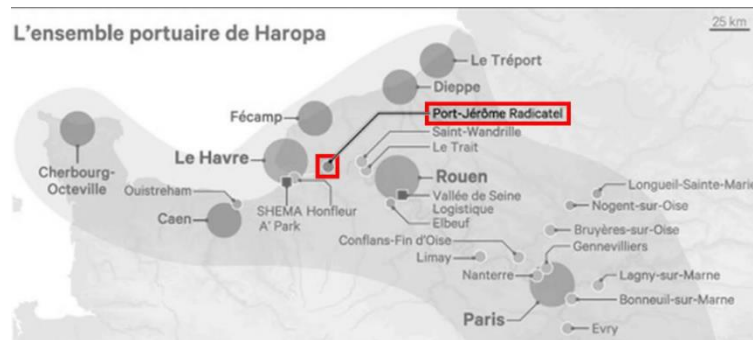
Objet

Echanges préalables au développement du site « plateforme multimodale de Radicatel » (ci-après désignés « Echanges Préalables »).

Contexte

Le projet stratégique 2020-2025 de HAROPA PORT identifie le secteur de Port-Jérôme et singulièrement du terminal de Radicatel située sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Folleville comme étant un site stratégique pour le développement économique à l'échelle régionale.

Ce site bénéficie d'une offre de transport diversifiée : routier (à proximité en particulier des axes autoroutiers A13-A29-A28), ferroviaire, maritime et fluvial.



Le terminal de Radicatel est un terminal maritime d'HAROPA PORT entre Le Havre (25 km) et Rouen (45 km). Il se situe à proximité immédiate de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Port-Jérôme II initié par Caux Seine Agglo et son agence de développement économique. Ce terminal présente aujourd'hui un quai de 410 m équipé d'un poste Ro-Ro (en partie amont). Il accueille des trafics maritimes de conteneurs, de vracs solides (graves de mer, gluten, etc.) et de colis lourds (éoliennes notamment), ainsi que des trafics fluviaux (céréales, déchets, mâchefers...).

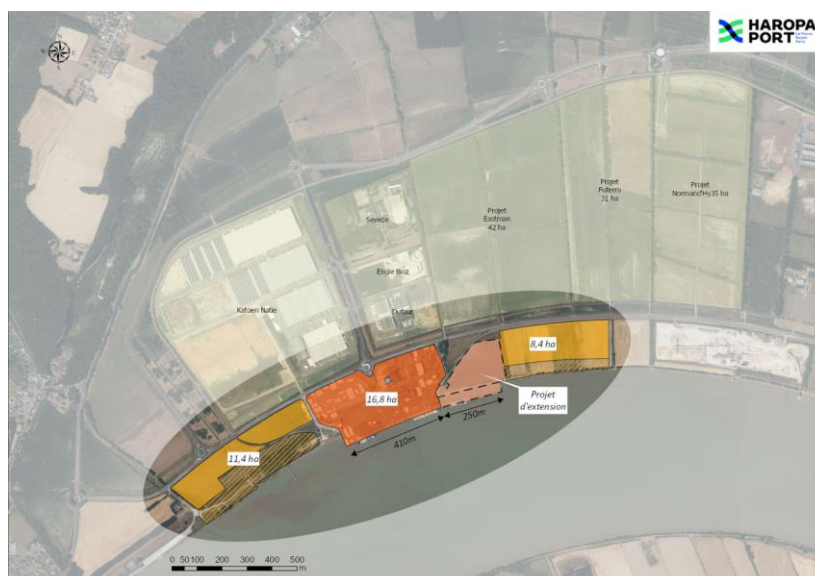
Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt ne constitue pas une consultation en vue de la conclusion d'un contrat de la commande publique ou d'un contrat d'occupation domaniale. HAROPA PORT souhaiterait échanger avec les

	<p>opérateurs économiques intéressés par tout ou partie de la zone décrite ci-après afin de recueillir l'expression de leurs besoins et en particulier leur avis et/ou propositions sur la (ou les) activité(s) pouvant y être réalisée(s), l'intérêt de cette (ou ces) activité(s) en termes de valorisation maritime, fluviale, ferroviaire et domaniale ainsi que les principaux éléments programmatiques envisagés. L'emprise foncière étant divisible, il est attendu que les opérateurs indiquent les superficies et la localisation préférentielle du projet qu'ils entendraient développer. Les infrastructures (quai, ouvrages maritimes divers...) nécessaires au projet devront être mentionnées, qu'elles soient existantes ou souhaitées par les opérateurs.</p> <p>L'intérêt pour HAROPA PORT est en particulier de définir les contours de la (ou les) future(s) parcelle(s) et les éventuels travaux ou études à mener pour valoriser le domaine et ainsi répondre à ses besoins. Les résultats de ces échanges pourront être utilisés par HAROPA PORT sous réserve de ne pas avoir pour effet de fausser la concurrence ni d'entraîner une violation des principes de libertés d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.</p>
<p>Description</p>	<p>HAROPA PORT souhaite échanger avec des opérateurs économiques et acteurs industriels, notamment dans les secteurs de la logistique conteneurs en short/deep Sea mais aussi des vracs industriels de l'économie circulaires et/ou de la transition énergétique, susceptibles d'être intéressés par le développement et la mise en exploitation du site et pour évaluer leur compatibilité avec les contraintes du site.</p> <p>Il s'agit de recueillir leur avis et besoins (surface, organisation spatiale, utilités, contraintes d'exploitation, ...) pour prévoir les actions de développement ou d'aménagement à prendre en compte pour la commercialisation du site prévue dans le cadre d'un prochain appel à projets.</p>
<p>Les caractéristiques de la zone actuelle</p>	<p>HAROPA PORT dispose d'un ensemble foncier disponible au droit du terminal de Radicatel d'environ 36 ha composés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'aval du Terminal, une emprise d'une contenance globale de 11,4 ha, dont 5,1 ha plus difficilement commercialisables au regard des contraintes liées à un faisceau de pipes (appartenant à Air Liquide Hydrogène, Trafil LHP, GRT Gaz et ExxonMobil Chemical), la présence d'une voie ferrée et un boisement important. A noter également qu'un quai complémentaire type dalle sur pieux dimensionnée pour charges lourdes de 6 000 m² (120 x 50 m par exemple) semble envisageable à l'arrière des 3 ducs-d'albe d'amarrages du poste de sécurité déjà en place. - Au droit du Terminal en lui-même, un terre-plein et quai existant (410 ml) de 12,3 ha également traversé par un faisceau de pipes et par une ligne aérienne haute tension + 4,5 ha liés au projet d'extension amont du quai de 250ml (1 ha de bord à quai et 3,5 ha de terre-plein de

stockage en arrière),

- A l'amont du Terminal et de son projet d'extension, une emprise d'environ **8,4 ha**, en partie au droit du projet d'extension amont du quai de Radicatel et présentant un foncier de 2 ha difficilement valorisable en raison de la présence des pipes.

Plan de situation des 36 ha



49°29'10.3"N 0°29'08.1"E

Ce terminal présente aujourd'hui un quai de 410 m et un poste Ro-Ro. Il accueille des trafics maritimes et fluviaux. Le terminal est identifié comme stratégique (la durée de chenalage entre l'engainement et le terminal est d'1h30 de transit) mais il présente toutefois dans sa configuration actuelle plusieurs limites :

- le terminal dans son organisation existante est aujourd'hui saturé et ne peut accueillir de ligne régulière supplémentaire. Cette saturation concerne aussi bien l'occupation du quai en lui-même que les terre-pleins et le stockage des marchandises transitant par le terminal (les éoliennes occupent notamment un espace conséquent) ;
- la portance du terre-plein actuel limite les moyens de manutention envisageables ;
- une ligne électrique aérienne HT traverse le terminal perpendiculairement au quai, et en complexifie l'exploitation ;
- l'accessibilité nautique du quai est limitée aux navires d'un tirant d'eau maximum de 10,4 m, incompatible avec les navires envisagés à l'avenir, et avec les performances permises par l'amélioration de l'accès au port de Rouen (tirant d'eau maximum de 11,3 m à la descente et 11,7 m à la montée) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - la courbure du quai et sa proximité au chenal de navigation limitent également la longueur et la largeur des navires pouvant être reçus à quai. <p>Le projet d'extension vise à améliorer les capacités d'accueil du terminal, à en augmenter les moyens de manutention et à en agrandir les espaces de stockage. Le projet comprend ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un linéaire de quai supplémentaire de 250 ml ; - une cote de dragage à -11,10mCMH, permettant la réception de navire d'un tirant d'eau jusqu'à 11,70 m ; - la possibilité de recevoir des navires d'un déplacement maximum de 85 000 t ; - la réalisation d'un premier terre-plein d'environ 1 ha à bord du nouveau linéaire de quai, avec une surcharge admissible de 4 à 6 t/m², et de 2,7 ha de terre-plein supplémentaire plus en arrière ; - le déplacement en amont et la modernisation du poste roulier du terminal ; <p>Ce projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmenter les capacités de traitement du terminal pour permettre la croissance de l'activité économique ; - favoriser le report modal, notamment pour les flux transmanche ; - favoriser la multimodalité sur l'axe Seine ; - faciliter l'exploitation du terminal, au bénéfice de ses usagers.
<p>Modalités de la procédure relative aux Echanges Préalables</p>	<p>Les propositions de contributions pourront porter sur tout ou partie du site (terrestre et/ou maritime).</p> <p>Les acteurs intéressés par ce foncier devront impérativement exprimer leur intérêt par courrier électronique auprès de HAROPA PORT Rouen d'ici vendredi 16 mai 2025 à 16h00.</p> <p>Des échanges individuels par mail, en visioconférence ou en présentiel seront organisés avec les acteurs économiques dont le projet sera jugé pertinent au regard du contexte et de la description détaillée ci-dessus. Ils auront lieu jusqu'à mi-juillet 2025.</p> <p>Les opérateurs économiques susceptibles de vouloir participer aux Echanges devront contacter HAROPA PORT, jusqu'au 16 mai 2025 à 16h00 à l'adresse suivante : AMI-PFM-RADICATEL@haropaport.com</p> <p>HAROPA PORT informera, par courrier électronique, les opérateurs économiques intéressés de la date et de l'heure du rendez-vous.</p> <p>Le nombre de personnes représentant chaque opérateur lors de ces réunions d'échanges, sera limité à quatre (4) personnes.</p>

	<p>HAROPA PORT pourra faire intervenir, pendant ces réunions, des spécialistes internes de ses services ou des consultants et conseils externes, notamment afin d'affiner ou de faire préciser un point spécifique d'une ou des propositions.</p> <p>Dans l'hypothèse où HAROPA PORT souhaiterait s'entretenir de nouveau avec l'opérateur économique invité, il pourra organiser une nouvelle réunion d'échange.</p> <p>Les opérateurs économiques intéressés pourront remettre à HAROPA PORT en amont des échanges tout document qu'ils jugeront utiles, en signalant si besoin les éléments couverts par le secret des affaires,</p> <p>Ces documents pourront être remis soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• par courrier électronique à l'adresse suivante : AMI-PFM-RADICATEL@haropaport.com• soit par voie postale, à l'adresse suivante : HAROPA PORT Rouen 34, Boulevard de Boisguilbert B.P. 4075 – 76022 ROUEN Cedex 3 <p>En cas d'envoi par voie postale, il est recommandé d'adresser les documents sous enveloppe fermée, portant la mention :</p> <p>« Echanges préalables au développement du site « plateforme multimodale de Radicatel ».</p> <p>HAROPA PORT s'engage à respecter l'égalité de traitement entre les opérateurs participant Appel à Manifestation d'Intérêt.</p> <p>HAROPA PORT pourra interrompre cette procédure à tout moment.</p>
Confidentialité	<p>Tout participant s'engage à ne pas divulguer les informations dont il aurait pris connaissance dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.</p> <p>Les opérateurs économiques s'engagent à garder confidentielles les informations remises par HAROPA PORT dans le cadre des Echanges Préalables.</p> <p>HAROPA PORT s'engage également à garder confidentielle toute information que l'opérateur lui aura clairement indiquée, soit par écrit en cas de transmission de documents soit à l'oral dans le cadre de ces échanges, comme étant couverte par le secret des affaires. Cela peut être formalisé dans un accord de non-divulgence</p>

ANNEXE

